



Les perspectives d'une Wallonie autonome¹

Philippe Destatte
directeur général de l'Institut Destrée

Parlement de Wallonie
21 novembre 2015

Cinquante ans s'étaient écoulés depuis 1940, lorsque Wallonie libre m'avait demandé, le 16 juin 1990, de prendre la parole à la commémoration organisée à Verviers, sous la présidence de Christian Louthe. Beaucoup de vétérans nous ont quittés depuis, en particulier François Perin et André Baudson, avec qui j'avais partagé la tribune ce jour-là. Vingt-cinq ans plus tard, me voici à nouveau parmi vous, cette fois dans ce Parlement de Wallonie, qui est à la fois le symbole de notre existence collective et celui de la construction de notre avenir démocratique². Rappelons-nous, en effet, ce geste remarquable de Jules Destrée en 1912 : au moment où la Wallonie prenait conscience d'elle-même, il faisait en sorte que l'expression de sa réalité prenne la forme d'un Parlement représentatif de ses forces vives et politiques : l'Assemblée wallonne. C'est pour défendre cette idée de la démocratie que des Wallonnes et des Wallons se sont levés voici 75 ans, ainsi que vous en rendez compte.

D'autres que moi ont déjà rappelé l'importance qu'a constitué le geste de ces jeunes de l'Avant-Garde wallonne lorsque, dès le 2 juin 1940, ils décidèrent de maintenir, sous l'occupation allemande, et malgré elle, l'hommage qu'ils rendaient le 18 juin, depuis 1928, au monument à l'Aigle blessé, pour honorer la Grande Armée disloquée à Waterloo. Aller fleurir, moins de trois semaines après la capitulation de la Belgique, et le lendemain de celle de la République, un monument dédié à l'Armée française, constitue un geste assez inouï d'audace et de courage. Un professeur de lettres, Maurice Bologne, va assumer la présidence de ce groupe de résistance, qui s'appellera naturellement *Wallonie libre* aux lendemains de l'appel du Général de Gaulle. Dès la fin août 1940, le premier numéro d'un périodique portant ce nom paraît. C'est en toute logique que les premiers destinataires de ce journal sont les membres de la Société historique pour la Défense et l'Illustration de la Wallonie, dont Maurice Bologne est secrétaire depuis sa fondation en 1938. Cette société savante prendra, en janvier 1960, le nom d'Institut Jules Destrée.

La première page de ce premier numéro de *Wallonie libre* contient un appel aux Wallons :

*Nous déciderons **nous-mêmes** de notre destin conformément aux aspirations profondes de nos populations et sans prendre conseil auprès de l'étranger. [...].*

La République wallonne s'annonce déjà à l'horizon. Des hommes courageux et fiers, aux conceptions sociales hardies, la préparent avec enthousiasme. Soyez dès à présent prêts à répondre à leur appel. VINDEIX³.

Retenons, comme un exemple à suivre au XXI^{ème} siècle, ce volontarisme de ces pionniers de la Wallonie, soucieux d'affronter eux-mêmes leur destin. Retenons ce choix, malgré les

¹ Ce texte constitue la mise au net de mes notes du discours prononcé le 21 novembre 2015 au Parlement de Wallonie à l'occasion du 75^{ème} anniversaire du mouvement Wallonie libre et du 70^{ème} anniversaire du Congrès national wallon de 1945.

² Voir Paul DELFORGE, *L'Assemblée wallonne 1912-1923, Premier Parlement de Wallonie ?*, Charleroi, Institut Destrée, 2013.

³ VINDEIX (= Maurice BOLOGNE), *Wallons toujours*, dans *La Wallonie libre*, n°[1], s.d. [août 1940], p. 1.

immenses difficultés du moment, de rester maîtres de leur histoire et de suivre leur propre trajectoire.

Puisqu'il m'a été demandé, par le Président de la Wallonie libre d'aujourd'hui, M. Jacques Dupont, d'éclairer les perspectives d'une Wallonie autonome, je vais le faire à partir de quatre manières de définir le concept d'autonomie.

Je le ferai dans le même état d'esprit que celui que prônait le Ministre-Président Robert Collignon, le 9 février 1994, devant ce Parlement, c'est-à-dire sans complaisance et en considérant que *la Wallonie a besoin de lucidité et d'efficacité, et non d'un discours qui occulterait tant ses réels redressements que ses faiblesses structurelles*⁴.

1. L'autonomie, c'est d'abord déterminer la loi à laquelle on se soumet

Etymologiquement, l'autonomie est *la condition d'une personne ou d'une collectivité politique qui détermine elle-même la loi à laquelle elle se soumet*⁵. Historiquement, en effet, le mot - qui n'est guère utilisé avant le milieu du XVIII^{ème} siècle⁶, désignait la liberté dont jouissaient les villes grecques dans l'Empire romain, puisqu'elles disposaient du droit de se gouverner par leurs propres lois, c'est-à-dire qu'elles choisissaient elles-mêmes leurs magistrats et ne dépendaient du gouverneur romain de la province dans laquelle elles se situaient que pour les affaires majeures qui intéressaient l'Etat. C'est donc, par extension, l'état d'un peuple qui se gouverne par ses propres normes, qui dispose du droit d'avoir une législation et une administration indépendantes⁷. Cette conception nous renvoie dès lors aux projets de réforme de l'Etat avancés depuis la fin du XIX^{ème} siècle par le Mouvement wallon. Je ne m'y étends pas : les travaux des historiens les ont longuement décrits⁸. Mais d'emblée, on y retrouve les idées de libre disposition, d'indépendance, de liberté, de *self-government*. Ce dernier concept, qui nous paraît très contemporain, ne fût-ce que par la langue employée, se trouvait déjà dans la bouche d'une personnalité comme Julien Delaite en 1898, lorsque ce professeur de Sciences à l'Université de Liège proposait que soient constitués un Parlement fédéral paritaire, trois ministères communs (Affaires étrangères, Guerre et, pour une part, les Finances), deux conseils régionaux ou Parlements provinciaux avec budget et exécutif propres⁹. Au travers de ce mot anglais de *self-governement*, on retrouve l'influence de son collègue Emile de Laveleye et, par l'intermédiaire de cet autre professeur, l'apprentissage de la pensée fédéraliste de l'Américain Alexander Hamilton¹⁰ et du Britannique, d'origine irlandaise, James Bryce¹¹.

Lors du Congrès national wallon de 1945, Fernand Dehousse défendait le 20 octobre non pas l'option fédéraliste, comme on le dit souvent par raccourci, mais l'autonomie de la Wallonie. Bien entendu, s'exprimant le premier jour pour déployer son argumentation, le professeur de droit constitutionnel liégeois précisait *que sous ce titre, c'est le fédéralisme qui est visé. S'il n'est pas mentionné plus explicitement, c'est, je pense, en raison de ses différentes formes, des différences nuances qu'il peut présenter. [...] C'est un régime qui naît*

4 CONSEIL RÉGIONAL WALLON, *Compte rendu*, Séance du 9 février 1994, p. 6. – Paul PIRET, *Dehousse secoue le cocotier PS*, dans *Vers l'Avenir*, 10 février 1994.

5 Maurice LALANDE, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, p. 101, Paris, PuF, 1976.

6 Alain REY dir., *Dictionnaire historique de la langue française*, t.1, p. 264, Paris, Le Robert, 2006.

7 Maurice LACHATRE, *Nouveau dictionnaire universel*, t. 1, p. 448, Paris, Docks de la Librairie, 1865-1870.

8 Voir notamment : Freddy JORIS, *Les Wallons et la réforme de l'Etat*, Charleroi, Institut Destrée, 1995. - Paul DELFORGE, *Un siècle de projets fédéralistes pour la Wallonie*, Charleroi, Institut Destrée, 2005. - Philippe DESTATTE, *L'identité wallonne, Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie, XIX-XXème siècles*, Charleroi, Institut Destrée, 1997.

9 Julien DELAITE, *Etude d'un régime séparatiste en Belgique, Rapport présenté au congrès wallon de Liège*, p. 10-11, Liège, M. Thone, 1912.

10 Alexander HAMILTON, *The Federalist Papers*, <https://www.congress.gov/resources/display/content/The+Federalist+Papers>. - Ron CHERNOW, *Alexander Hamilton*, NY, Penguin Press, 2004. - Morton J. FRISCH, *Alexander Hamilton and the Political Order*, NY-London, University Press of America, 1991.

11 James BRYCE, *The American Commonwealth*, London, MacMillan, 1888, 1927 ; Philadelphia, John D. Morris & Cie, 1906. <https://archive.org/stream/americancoma00bryc#page/n9/mode/2up>

de l'histoire, qui est approprié aux besoins de chaque peuple et qui, par conséquent, présente un grand nombre de variantes¹². Le 21 octobre, deuxième jour du congrès, Fernand Schreurs devait préciser que l'idée d'autonomie recouvrait au moins trois choses : le fédéralisme tel que décrit par la proposition Truffaut-Dehousse de 1938, le confédéralisme tel qu'on le trouve dans le projet de la Fédération liégeoise du Parti socialiste, ainsi que l'Union personnelle¹³. Celle-ci nous ramène à une forme de séparation administrative telle que les révolutionnaires de 1830 l'avaient préconisée pour maintenir un lien entre les royaumes de Hollande et de Belgique, avant que Guillaume d'Orange n'envoie son armée pour tenter de mater Bruxelles. On voit que cette autonomie-là n'est guère très éloignée de l'indépendance prônée en 1945 par François Van Belle et ses amis...

En effet, l'autonomie politique complète mène à la souveraineté. Depuis Jean Bodin, celle-ci se définit d'abord comme un pouvoir unifié, indivisible, suprême, attribué à l'Etat¹⁴. Mais cette vision théologico-politique de l'auteur de *La République* a évolué depuis le XVI^{ème} siècle français et, le fédéralisme passant par là, l'unité est devenue union contractuelle, libre entente, et l'Etat s'est décliné, répartissant entre ses composantes ce pouvoir qui s'est désacralisé. On sait que le système fédéral belge est vecteur de cette souveraineté dans les compétences qui sont transférées aux entités fédérées, qu'on appelle Etats fédérés, car c'est bien l'Etat lui-même qui est transféré – ni décentralisé, ni déconcentré – au niveau des Communautés et des Régions. Cela surprend des fédéralistes aussi concernés que les Etats-Uniens et les Canadiens¹⁵. Cela place nos amis français dans l'incompréhension totale. Comme l'indiquait Jean-Maurice Dehousse en 1980, l'objectif de la suite de la réforme de l'Etat consistait à *renverser l'équation, en établissant la souveraineté des Régions*, ne déléguant plus à l'Etat que des fonctions d'autorité et de sécurité auxquelles les Régions doivent être associées¹⁶. De même, la Wallonie a-t-elle accédé à *la souveraineté internationale pour les gestions dont elle a la charge*, y compris la capacité de conclure des traités, ainsi que le soulignait le Ministre-Président Guy Spitaels, dès novembre 1994¹⁷. Ainsi, nous ne sommes guère si loin de ce que demandait Arille Carlier en 1937, lorsque l'ancien stagiaire de Jules Destrée revendiquait *la reconnaissance de la souveraineté de l'Etat wallon, lequel doit avoir ses propres pouvoirs constitutionnels : un Parlement wallon, un Exécutif, le pouvoir judiciaire et la souveraineté extérieure*¹⁸.

Le 17 novembre 2015, lors du colloque organisé au Parlement de Wallonie sur le renouvellement de la démocratie, son président rappelait également que son assemblée constituait *un Parlement national à part entière*, au sens du Traité de Lisbonne¹⁹. André Antoine inscrivait lui aussi la Wallonie dans cette forme de séparation des pouvoirs verticale, en rappelant fort justement que les entités fédérées n'étaient pas sous le Fédéral dans un système pyramidal, mais à côté de lui et estimait que, dès lors, l'Exécutif fédéral comme le Législatif fédéral devraient renoncer à leur *leadership* pour présider chaque fois le Comité de Concertation quand il se réunissait, pour piloter seul la Cour des Comptes ou pour désigner les membres du Conseil constitutionnel²⁰. Travaillant dans la clandestinité à leur proposition

12 Fernand DEHOUSSE, *Congrès national wallon*, 20 octobre 1945, p. 43, Liège, Editions du Congrès national wallon, 1945.

13 Georges TRUFFAUT et Fernand DEHOUSSE, *L'Etat fédéral en Belgique*, Liège, Editions de l'Action wallonne, 1938. Reproduction anastatique, Charleroi, Institut Destrée, 2002.

14 Olivier BEAUD, *Souveraineté*, dans Philippe RAYNAUD et Stéphane RIALS, *Dictionnaire de philosophie politique*, p. 625-633, Paris, PuF, 1996.

15 D'autant que, chez les Anglo-Saxons, l'idée de souveraineté est restée très absolue. Ainsi, Alan Renwick et Ian Swinburn la qualifient de pouvoir suprême : *Sovereignty is supreme power. It resides in that body which has the ultimate decision-making power*. A. RENWICK & I. SWINBURN, *Basic Political Concepts*, p. 153, London-Sydney, Hutchinson, 1980.

16 Jean-Maurice DEHOUSSE, *Discours du premier mai 1985 à Ciney*, dactylographié. – J.-M. Dehousse, *au meeting du 1er mai à Liège : "La nécessité de notre liberté wallonne"*, dans *La Wallonie*, 2 mai 1985, p. 6.

17 CONSEIL REGIONAL WALLON, *Compte rendu*, Séance du 23 novembre 1993, p. 5.

18 *Huitième congrès de la Concentration wallonne, Tournai, 21 novembre 1937, Compte rendu officiel*, p. 39, Courcelles, Office central de Propagande, s.d. – *Le Huitième congrès de la Concentration wallonne*, dans *L'Action wallonne*, 15 décembre 1937, p. 4.

19 Même si, comme l'écrivait Jean-Marc Ferry, *on peut revendiquer la souveraineté politique sans affirmer une identité nationale, et inversement l'affirmation de l'identité nationale peut trouver d'autres expressions que la souveraineté politique*. Jean-Marc FERRY, *Les puissances de l'expérience*, t. 2, p. 182, Paris, Editions du Cerf, 1991.

20 Accueil par M. André Antoine, Président du Parlement de Wallonie, en attente de publication, 2016.

de fédéralisme, sous la direction de Fernand Dehousse, les socialistes liégeois notaient déjà que, dans leur projet, *aucun lien de subordination n'existe entre les Etats fédérés et la Fédération : chaque partie agit en pleine souveraineté dans le domaine qui lui est réservé*²¹. Il est des rêves qui peuvent devenir des réalités...

Pour clore temporairement ce sujet, j'attire néanmoins votre attention sur le fait que le fédéralisme, ce n'est pas que de l'autonomie : c'est également de la coopération. Cela vaudrait un autre exposé²².

2. L'autonomie, c'est ensuite prendre en compte les volontés individuelles

Plus philosophiquement, l'autonomie constitue la liberté et le droit, pour l'individu, de déterminer librement les règles auxquelles il se soumet. C'est l'expression de *l'autonomie de la volonté*, que l'on trouve dans l'éthique d'Emmanuel Kant. Le philosophe considère que *l'autonomie est le principe de la dignité de la nature humaine et de toute nature raisonnable*²³. C'est donc l'idée que les volontés individuelles déterminent les formes, les conditions, les effets des actes juridiques. Combien de fois, aujourd'hui, dans la nouvelle gouvernance, n'invoque-t-on pas la nécessité de l'implication des citoyens dans la démocratie ? *Involvement and commitment*, comme disent les Anglo-saxons. Défendant la réforme de l'Etat au Sénat, le 18 juin 1970, le ministre wallon des Relations communautaires, Freddy Terwagne, estimait que, *au centre de nos préoccupations fondamentales, il n'y a pas seulement la langue ou le territoire, mais encore et surtout l'homme. Instaurer un système régional, dans la Belgique de 1970, c'est construire une démocratie nouvelle*²⁴.

Ce 17 novembre, au Parlement de Wallonie, la Professeure Dominique Schnapper a fait un plaidoyer pour la démocratie représentative. Mais la sociologue française a aussi insisté sur l'importance de la participation. Davantage que des mécanismes de consultation et de concertation, le bon fonctionnement de la démocratie nécessite en effet l'implication des acteurs et des citoyens en tant que collectivité politique. Cette logique de coconstruction des politiques régionales établit un nouveau rôle pour les élus. Ceux-ci doivent continuer à tendre vers l'idéal churchillien d'un *leadership* assumé, et conserver toute la souveraineté de leur décision en tant qu'élus, seuls légitimes pour engager la collectivité. Citoyens et acteurs peuvent, quant à eux, s'impliquer dans la préparation de la décision, favoriser des innovations et des alternatives, contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation. Plutôt que de s'inscrire dans des concertations d'interlocuteurs sociaux qui ne sont généralement que de futils jeux de rôles, construisons donc de robustes partenariats avec les élus, pour faire avancer des idées concrètes et préparer des politiques collectives. Mais, de grâce, laissons-les décider là où ils sont en responsabilité.

3. L'autonomie, c'est aussi, l'indépendance matérielle ou individuelle

Plus couramment, lorsqu'on invoque l'autonomie, il s'agit de la liberté, comme indépendance matérielle ou individuelle, c'est-à-dire de vivre sans l'aide d'autrui : responsabilisation et

21 FHMW, Fonds Jean Marcy, PSB, Commission des Affaires wallonnes, Etude du fédéralisme. – COMMISSION DES AFFAIRES WALLONNES DE LA FEDERATION LIEGEOISE DU PSB, *Projet d'instauration du fédéralisme en Belgique*, p. 47, Liège, Société d'Impression et d'Edition, s.d. – Réédition en 1961 : PSB, *Le fédéralisme, Ce qu'en pensait la Fédération liégeoise du PSB dès 1945*, Liège, Biblio, 1961. La Commission était composée de Fernand Dehousse, Jean Marcy, Léon-Eli Troclet, Paul Gruselin, Jean Leemans, Jules Lemaire et Simon Paque.

22 voir Ph. DESTATTE dir., *La Wallonie, une région en Europe*, p. 382-392, Charleroi, Institut Destrée, 1997.

23 Emmanuel KANT, *Fondation de la métaphysique des mœurs*, p. 117, Paris, Garnier Flammarion, 1994.

24 *Annales parlementaires, Sénat*, 18 juin 1970, p. 2012.

capacité (*empowerment*, comme on dit aujourd'hui, à la manière du Président Barack Obama)²⁵.

C'est ici que nous avons un souci. Nous vivons, depuis la mise en place des lois de financement, aux crochets de la Flandre. Certains disent que c'est légitime. C'est peut-être légitime. Mais ce n'est pas digne. Doit-on se réunir à Bruxelles pour tenter de se sauver ? Doit-on se réunir à la France ? Je ne crois à aucune de ces formules, aujourd'hui, car elles reportent sur d'autres le poids de l'effort que nous avons nous-mêmes à fournir. Je pense en effet qu'il est urgent de nous relever d'abord par nous-mêmes, et de négocier ensuite des partenariats, des alliances, voire des fusions si nous en avons alors le désir. Et si les partenaires potentiels en ont eux-mêmes l'envie. Au tournant de 1988, dans une conjoncture favorable, nous sommes parvenus à arrêter notre déclin structurel. Nous avons stabilisé notre économie. Il s'agit désormais, comme l'a indiqué plusieurs fois le Ministre-Président Paul Magnette, d'accélérer notre redressement. Deux fois déjà, en 2011 et 2014, le Collège régional de Prospective de Wallonie a donné des pistes concrètes pour mener à bien ce processus²⁶. Ces deux appels s'inscrivaient dans le cadre d'un travail prospectif important, intitulé *Wallonie 2030*, qui avait mobilisé une centaine d'acteurs et fait le double et lucide constat de la situation d'un fédéralisme wallon, exactement cinquante ans après la dénonciation de la désindustrialisation de la Wallonie par André Renard et la naissance du Mouvement populaire wallon. Nous y considérons alors, ce 11 mars 2011, que le projet de création d'une Wallonie, qui soit à la fois démocratique et prospère, avait partiellement réussi dans la mesure où un Parlement wallon, un gouvernement, un Conseil économique et social, une Société régionale d'Investissement, c'est-à-dire des institutions qui constituent une Région, avaient effectivement été conçus et créés. Mais nous considérons que ce projet a aussi partiellement échoué, car, pour toute une série de raisons, la Wallonie rêvée en 1961 n'a pas été réalisée dans la mesure où notre société elle-même, dite moderne et avancée, génère encore tant d'illettrisme, tant d'impéritie, tant d'incompétence, tant de chômage, tant de pauvreté²⁷. Pouvons-nous soutenir un autre discours aujourd'hui ? Personnellement, je ne le crois pas. Les méthodologies qui sont prônées par les sages du Collège régional de Prospective n'ont pas été suivies. Il faut pouvoir le reconnaître.

Ce 20 novembre 2015, dans une brillante conférence à l'Université de Mons, consacrée au grand John Maynard Keynes, le Professeur Joseph Pagano résumait en quatre mots ou en deux phrases la théorie classique de l'économie, incarnée par Alfred Marshall. La formule était : *tout va bien, attendons*. A l'inverse, rappelait le vice-recteur de l'UMONS, le message de Keynes quant à lui était très différent, car il affirmait : *occupons-nous des problèmes*²⁸. C'est du volontarisme de l'auteur de la *Théorie générale* dont nous devons assurément nous inspirer aujourd'hui.

4. L'autonomie, enfin, c'est aussi la distance que peut franchir un véhicule, sans être ravitaillé en carburant

C'est le sens de la formule qui porte sur l'autonomie du vol d'un avion, ou du voyage d'un navire. C'est la trajectoire qu'il peut réaliser par lui-même. Pour un territoire, pour la Wallonie, le carburant, ce sont les femmes et les hommes organisés, pas seulement les élus et élus

25 Le dictionnaire de philosophie politique de Raynaud et Rials ne s'y est pas trompé qui renvoie l'entrée "*Autonomie*" à l'entrée "*Liberté (liberté et autonomie)*", rédigée par Alain RENAULT, *op. cit.*, p. 47 et 345sv.

26 *Appel pour un contrat sociétal wallon*, Namur, Collège régional de Prospective de Wallonie, 2 mars 2011, publié dans *La Libre Belgique*, 4 mars 2011. http://www.college-prospective-wallonie.org/Appel_Contrat-societal.htm - *Principes destinés à guider l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine déclaration de Politique régionale de Wallonie*, Namur, Collège régional de Prospective de Wallonie, 27 mai 2014. http://www.college-prospective-wallonie.org/Principes_DPR-2014.htm

27 Ph. DESTATTE, *Wallonie 2030, Quelles seraient les bases d'un contrat sociétal pour une Wallonie renouvelée, Rapport général du congrès du 25 mars 2011*.

http://www.college-prospective-wallonie.org/Documents/Philippe-Destatte_Wallonie2030_Rapport-General_2011-03-25_Final_ter.pdf

28 Joseph PAGANO, *Keynes*, Université de Mons, 20 novembre 2015.

qui siègent dans ce Parlement, mais toutes celles et tous ceux qui contribuent à faire avancer la Région, par leurs idées, leur travail, leurs contributions. Ce 21 novembre 2015, au Collège régional de Prospective de Wallonie, Etienne Denoël indiquait qu'en réformant l'enseignement de la Communauté française pour le rendre plus performant, on pouvait accroître le PIB de 0,9 %. Ainsi, selon le consultant de chez McKinsey, grâce à l'éducation, la Wallonie pourrait rejoindre la trajectoire de la Flandre en 50 ans... Cette idée m'est insupportable. D'abord parce que, évidemment, rejoindre la trajectoire de la Flandre n'est pas davantage une fin en soi pour la Wallonie que de vouloir sauver la Belgique à tout prix. Ensuite parce que, même si nous sommes tous d'accord pour dire que l'investissement dans l'enseignement est urgent, nous ne pouvons pas attendre de sacrifier à nouveau deux générations pour faire de la Wallonie une région prospère. Enfin, parce que je ne peux imaginer qu'on ne réforme pas plus rapidement nos institutions en charge de l'enseignement, de la culture, de la recherche et de l'audiovisuel, non seulement en les transférant aux régions, mais aussi en transformant complètement leur cadre budgétaire. En 1989, Philippe Maystadt indiquait que *l'autonomie financière accrue constituait le vecteur d'une confiance renforcée qui repose sur la conviction de voir se former en Wallonie une capacité de gestion publique qui allie la rigueur à l'imagination*²⁹. La rigueur, c'est évidemment le retour rapide à l'équilibre budgétaire qui est la meilleure garantie de pérennisation et de confiance dans les institutions ; l'imagination, c'est la transformation complète de la manière d'appréhender les recettes et surtout les dépenses. L'autonomie fiscale, chère à Thierry Bodson, implique la confrontation régulière des dépenses à des objectifs et des finalités claires en matière de gestion publique. Reconnaissons qu'en Wallonie, ce mécanisme n'existe pas. Sans vision, nous favorisons les discours et les actes de tous ceux qui font leur lit de notre incapacité à construire un horizon commun. Sans vision partagée et lucide de ce que nous voulons faire de cette société, nous ne saurions affecter des moyens à des politiques qui ont du sens. Et ce qu'on dit du budget, on peut également le dire de la fonction publique, domaine où le chantier est considérable pour un gouvernement volontariste.

Conclusion : le contraire de l'autonomie, c'est la dépendance

Le contraire de l'autonomie, c'est la dépendance, la subordination, la tutelle, ces enfers auxquels le Mouvement wallon – et en premier lieu Wallonie libre, en 1940 – s'est toujours efforcé d'échapper.

L'autonomie, ce n'est donc pas seulement de l'ingénierie institutionnelle même si celle-ci reste importante – on sait que je promeus un fédéralisme à quatre régions.

François Perin déclarait au journal *Le Monde* le 23-24 mai 1971, concernant les résultats de la réforme institutionnelle de 1971: *un simple texte ne peut jamais calmer une anxiété quelconque. Or le problème de la reconversion industrielle wallonne et le problème de l'aménagement du territoire, de la liquidation de ce qui est vieux et inutilisable et de son remplacement par des industries plus modernes n'est pas résolu par quelques lignes dans la Constitution belge [...]*³⁰.

Faut-il rappeler que ces questions ne sont toujours pas résolues aujourd'hui ? Nous ne pourrions le faire qu'en étant pragmatiques, c'est-à-dire en se posant les questions pertinentes et en se saisissant concrètement des problèmes, sans *a priori* idéologiques, mais en prenant en compte le bien commun.

A l'heure où, à nouveau au côté de la France – qui vient de subir de lâches et méprisables attentats terroristes –, et aussi avec d'autres alliés, nous faisons face à de redoutables

²⁹ *Aspects financiers du fédéralisme, Le cas de la Région wallonne*, p. 99, Namur, Ministère de la Région wallonne, Budget et Finances, Décembre 1989.

³⁰ *Le Monde*, le 23-24 mai 1971, p.10.

destructeurs de nos valeurs communes, je vous redis mon attachement à ce qui nous unit et réunit : plus de démocratie et un meilleur développement.

Wallonie libre et l'Institut Destrée ont, je l'ai rappelé, des fondateurs qui leurs sont communs. Le 23 décembre 1998, devant le cercueil de la dernière d'entre eux, l'ancienne Préfète Aimée Lemaire, épouse de Maurice Bologne, j'ai fait le serment de ne pas rompre avec l'image qu'elle nous a laissée, ni avec la volonté wallonne qui fut la sienne. J'ai fait la promesse de nous impliquer dans la construction d'une société de l'intelligence, une Wallonie de l'humanisme, un monde de respect. Quel meilleur endroit pour s'en souvenir que ce Parlement de Wallonie ? Quel meilleur moment que cet anniversaire de notre entrée en Résistance ?

Je vous remercie.

Philippe Destatte
@PhD2050